
Le DES de médecine générale à Paris-Sud

**Première année d'inscription en
DES : 2016/2017
Faculté de Médecine Paris-sud
Département de médecine générale**

Secrétariat : Catherine MILLOT et Magdaléna
PFENDER
Tel : 01 49 59 67 27 – 01 49 59 67 40
Mail : mg.medecine@u-psud.fr
Site web : <http://www.kb.u-psud.fr/medecine-generale/MG.htm>

Sommaire

Organigramme du département de médecine générale	2
Préambule	5
Compétences à acquérir au cours du DES de médecine générale	6
Organisation du cursus au cours des 3 années de DES	8
Les stages	8
L'enseignement facultaire	10
Le tutorat	12
Le portfolio et les traces d'apprentissage	13
La thèse d'exercice	15
La validation du DES de médecine générale	17
Annexes	18

Organigramme du département de médecine générale

Pr Laurent RIGAL – PU-PA
Directeur de département

Pr François BOUÉ -PUPH
Adjoint au directeur du département

Dr Pascale ARNOULD – MCU-PA
Dr Camille BIDEAU – AUMG
Dr Sophie BUCHER – MCA
Dr Guillaume COINDARD – MCA
Dr Eric DEF'LESELLE - AUMG
Dr Raphaëlle DELPECH – CCU
Dr Elsa JAQUET – CCU
Dr Frédérique NOEL-PA
Dr Sylvain PAQUET – Chargé d'enseignement
Dr Isabelle PENDOLA-LUCHEL – Chargé d'enseignement
Dr François RAINERI – PA
Dr Alain SIMAVONIAN – CE
Dr Cécilia SALDANHA-GOMES – CCU

Pr Rissane OURABAH – Professeur émérite

PU-PA : professeur universitaire praticien ambulatoire
PU-PH : professeur universitaire-praticien hospitalier
MCU-PA : maître de conférences universitaire praticien ambulatoire
AUMG : assistant universitaire de médecine générale
MCA : maître de conférences associé
CCU : chef de clinique universitaire
PA : professeur associé
CE : Chargé d'enseignement

NOM	PRÉNOM	NOM	PRÉNOM
ALBAGLI	Jean-Pierre	DERVAUX	Virginie
ALEZRA	Gérard	DESCHAMPS	Alexandre
ALFONSO CANDELA	Gema	DESTOUCHES	Jean-Yves
ALLENC	Didier	D'HUMIERES	Bertrand
ANGELI	Philippe	DREUX	Dominique
ARHAN	Joël	FONTANEL	Didier
ARNAUD	Frédéric	FOSSE	Didier
ARNOULD	Michel	FURNO	Sabrina
ARNOULD	Pascale	GANDIOL	Jérôme
AUBRY	Estelle	GASPARD	Charlotte
AVENIN	Guillaume	GÉRI	Daniel
AZOULAY-TACHON	Maud	GUILBOT	Jean - Louis
BARRIOS	Renato	GUILLEMAUD	Céline
BAUT	Emmanuel	GUILLOT	Charles
BENOIST	Patrick	HAMON	Jean-Paul
BERTHIER	Philippe	HINDAMIAN	Marc
BESNIER	Céline	IBAGNEZ	Alain
BIDEAU	Camille	JACQUET	Elsa
BIGAY	Sophie	JOUEO - ISLA Y ORTIZ	Grâce
BOISSON	Sylvie	JALLADEAU	Jean-Jacques
BOMMENEL	Lucie	JANOT	Christine
BORSENBERGER	Nathalie	KADOCHE	David
BOTHNER	Laurent	KANOUN - DRIRA	Hajer
BRAY	Sophie	LACHCAR	Jérémie
BRELLE	Jehanne	LACOSTE	Chloé
BRINZA	Mihaela	LADOUX	Philippe
BROSSEAU	Jean Paul	LAHMY	Camille
BUCHER	Sophie	LASFAR	Anne - Laure
CATHELIN	Sylvie	LASSALLE DELORME	Martine
CHABIN	Antoine	LAVERDURE	Olivier
CHARANSONNET	Marie-Christine	LE BEC	Dorothée
CHEVROT	Pierre	LE FEVRE	Gilbert
COCO	Mathie	LE FUR	Patrick
COINDARD	Guillaume	LE JEUNNE	Marc
COLAS - LEONARD	Laëtitia	LEFORT	Eric
COTTEREAU-HOURTE	Bénédicte	LEGRIS	Hélène
COUDERC	François	LEONARD-FAURE	Dominique
DANJOU	Laurence	LERAPT	Jean-Louis
DEFLESSELLE	Eric	LOZÉ	Jean
DELFARRIEL	Guillaume	LUCHEL	Guy
DELPECH	Raphaëlle	LUCHOOMAN	Geenam
DEPREZ	Bernard	MAINARD - MARECHAL	Sylvia

NOM	PRÉNOM	NOM	PRÉNOM
MARCHAND	Catherine	SAINT-GERMES	Philippe
MEBAZAA	Hareth	SALDANHA - GOMES	Cécilia
MEIGNAN	Claire	SARAGOSTI	Dan
MERLE-FERRIER	Martine	SAUNAL - OBERTIN	Valérie
MINDUS	François	SAVIGNAC	Lori
MONJOIN	Mohamed	SERRANO	Emmanuelle
MOUCHEL	Delphine	SIBI DUREUIL	Renaud
MOULYS	Emilie	SIMAVONIAN	Alain
MOURIN	Matthieu	TOUSSAINT	Soizic
NGUYEN	Ngoc Linh	TRINKL	Auguste
NGUYEN	Thai Bao Quoc	VALARCHE - GALOPEAU	Emmanuelle
NOËL	Frédérique	VANZO	Bertrand
OLIVIER	Cédric	VIGNON	Katia
PAQUET	Sylvain	VILLENEUVE	Frédéric
PAQUOT	Cendrine	VISSEAUX	Agnès
PARETS	Sandra	WALKER	Jean
PENDOLA-LUCHEL	Isabelle		
PEQUIGNOT-HERBELIN	Evelyne		
PERINELLE	Francis		
PETIT	Marianne		
PHAM	Claris		
PICHENÉ	Benoît		
PILLET	Jean-Jacques		
PRETI	Henri		
PRÉVOST-DEFRANCE	Marie		
QUENTIN	Didier		
QUIDU-BROUDER	Magali		
RACHAS	Pascal		
RACHOU	Sophie		
RAFALOWICZ	Jean-Bernard		
RAHIM	Brahim		
RAINERI	François		
RATS	Pierre - Alexis		
RECCHIA	Catherine		
RICHARD	Dominique		
RIGAL	Laurent		
RIGAL	Yves		
ROMÉAS	Catherine		
SAHAGHIAN	Marcel		

Préambule

Nous vous souhaitons tout d'abord la bienvenue au Département de médecine générale (MG) de la Faculté de médecine Paris-Sud.

Ce livret a été conçu pour vous donner les principales informations sur le déroulement du DES (diplôme d'études spécialisées) de MG, au sein de notre Département.

L'objectif du DES est de vous permettre de devenir un professionnel de santé compétent.

Pour cela il vous faudra acquérir au travers des différents stages ambulatoires et hospitaliers, des enseignements théoriques et des autres formations, les compétences d'un médecin généraliste.

Celles-ci sont listées ci-après, elles sont le fruit d'un travail national des enseignants de médecine générale.

Le DES de MG de Paris Sud est l'un des 7 départements de MG d'Ile de France. Ces départements travaillent en coopération au sein de la coordination inter régionale d'Ile-de-France dont le site est le <http://des-mg-idf.fr>.

NB : Les échanges entre le département et les internes inscrits dans le DES s'effectuent uniquement par courriel. Il est donc absolument nécessaire que vous informiez la scolarité de la faculté ET EGALEMENT notre secrétariat de tout changement de votre adresse personnelle, téléphonique ou mail.

Les compétences à acquérir au cours du DES de médecine générale

Notre objectif est que vous maîtrisiez l'ensemble de ces compétences à la fin de votre cursus. Celles-ci s'acquièrent au travers d'un indispensable travail personnel, à la fois en stage et lors des enseignements facultaires.

1. Le premier recours, l'incertitude, les urgences

- Être capable de prendre une décision en contexte d'urgence et/ou en situation d'incertitude
- Être capable de faire face à des situations aiguës et/ou vitales rencontrées en médecine générale (infarctus, OAP, crise d'asthme, traumatisme, agitation, situations psychiatriques)
- Être capable d'organiser sa trousse d'urgence

2. L'approche globale, la complexité, la prise en charge médico-psycho-sociale

- Être capable de prendre en charge un problème de santé non différencié en contexte de soins primaires
- Être capable de prendre en charge successivement ou simultanément des situations de nature différente (appareils différents, pathologies organique et fonctionnelle, problèmes sociaux et administratifs, ...)
- Être capable de synthétiser les données recueillies
- Être capable d'élaborer et proposer une prise en charge globale, adaptée au patient et au contexte, en l'absence fréquent de diagnostic nosographique

3. L'éducation, le dépistage, la prévention, la santé individuelle et communautaire

- Être capable d'éduquer le sujet à la gestion de sa santé et de sa maladie
- Être capable de participer à des actions ou des réunions d'éducation sanitaire
- Être capable d'établir un diagnostic éducatif
- Être capable de proposer un projet de soins
- Être capable de construire une alliance thérapeutique

4. La continuité des soins, le suivi et la coordination des soins

- Être capable d'assurer la continuité des soins, pour toutes les catégories de la population.
- Être capable d'assurer le suivi entre domicile et hôpital
- Être capable de collaborer avec les partenaires médico-sociaux
- Être capable de collaborer au système de gardes
- Être capable de travailler en équipe et/ou en réseau lors des situations complexes, aiguës et chroniques.
- Être capable d'élaborer des coopérations avec d'autres partenaires
- Être capable de participer aux réseaux de soins

5. Les relations, la communication, l'approche centrée sur le patient

- Être capable de communiquer de façon efficiente avec le patient et son entourage
- Être capable de développer une écoute active et empathique
- Être capable d'adapter la réponse aux caractéristiques du patient
- Être capable d'expliquer une décision, une prescription; annoncer une nouvelle grave
- Être capable de tenir compte de ses émotions et de celles du patient

- Être capable d'entreprendre des actions de santé publique
- Être capable d'identifier des comportements à risques et mettre en route des actions de prévention individuelle et collective
- Être capable de mettre en œuvre des actions de dépistage pertinentes
- Être capable de participer à des actions de recueil épidémiologique
- Être capable de gérer et exploiter les données du dossier médical des patients
- Être capable de démarrer ou collaborer à une recherche

6. Le professionnalisme

- Être capable d'exécuter avec sécurité les gestes techniques les plus fréquents en médecine générale
- Être capable d'assurer sa formation personnelle
- Être capable de lire de façon critique
- Être capable de participer aux actions de FMC
- Être capable de participer aux recherches
- Être capable d'évaluer sa pratique
- Être capable de mettre en place une évaluation individuelle ou collective de sa pratique
- Être capable d'appliquer les dispositions réglementaires dans le respect des valeurs éthiques dispositions médico-légales (certificats, protection,...), dispositions médico-administratives (dispositif conventionnel, fiches administratives,...), dispositions déontologiques (secret professionnel, information et consentement, ...)
- Être capable d'assurer la gestion administrative, financière, humaine et structurelle de l'entreprise médicale (Fiscalité ; comptabilité ; secrétariat ; évaluation des risques et hygiène ; informatique ; dossier médical ; organisation du temps et du travail)

Ces compétences devant être acquises au sein des onze familles de situations auxquelles vous serez confrontés durant leur DES afin d'acquérir les savoirs agir vous permettant de remplir les missions que la société attend de vous (http://www.nice.cnge.fr/IMG/pdf/29_-_Les_grandes_familles_de_situations_cliniques.pdf)

Organisation du cursus sur les 3 années du DES

Lors des 3 années de DES, vous devrez valider la maquette du DES de médecine générale telle que définit par l'arrêté du 4 février 2011 (relatif à l'agrément, à l'organisation, au déroulement et à la validation des stages des étudiants en troisième cycle des études médicales), décrite ci-après. En parallèle, vous devrez valider un certain nombre d'enseignements facultaires.

Votre temps de travail est de 10 demi-journées dont deux sont réservées à votre formation théorique. Ceci est opposable à vos maîtres de stage hospitaliers ou ambulatoires

(Décret n° 2015-225 du 26 février 2015 relatif au temps de travail des internes)

Les stages

Au total 6 stages de 6 mois doivent être effectués.

L'ensemble des stages proposés par le DES de médecine générale d'Ile de France est répertorié sur son site : <http://desmgidf.fr>.

Le choix de stage se fait par ancienneté (nombre de semestres validés) puis par rang de classement à l'ECN. Il est organisé :

- par l'ARS pour les hospitaliers (dates communiquées par l'ARS sur son site)
- par le DMG pour les stages en ambulatoire (dates communiquées par le secrétariat du DMG)

Pour valider la maquette, vous devrez à la fin du DES avoir réalisé les stages suivants :

Quatre semestres obligatoires dans des lieux de stage agréés par l'ARS :

- un au titre de la **médecine d'adultes polyvalente** hospitalier: médecine générale, médecine interne, médecine polyvalente, gériatrie
- un au titre de la **médecine d'urgence** hospitalier
- un auprès de médecins généralistes, Maîtres de stage des Universités (MSU) ou **stage de niveau 1. Ce semestre doit être obligatoirement effectué avant le cinquième semestre.**
- un au titre de la pédiatrie et/ou de la gynécologie ; ce stage peut être réalisé en ambulatoire, en fonction des possibilités du département.

Au moins un des stages hospitaliers réalisés devra être réalisé en CHU.

Un SASPAS, **Stage Ambulatoire en Soins Primaires en Autonomie Supervisée**, peut être effectué en 5^e ou 6^e semestre du DES. Des sites vous seront proposés par le département de MG. Pour que votre formation soit complète et diversifiée, il est nécessaire d'effectuer les stages de niveau 1 et niveau 2 sur des lieux différents. Une réunion vous présentera les modalités précises d'affectation des sites proposés.

Un autre stage est à effectuer en fonction de vos souhaits, à la condition qu'il soit agréé pour le DES de médecine générale.

NB : le stage de niveau 1 sera, dans la mesure du possible, en fonction des contraintes du DMG proposé dès le deuxième semestre. Aucun site ne devra rester vacant ; si tel était le cas, une affectation par tirage au sort sera effectuée.

Conditions de validation des stages :

- Évaluation et proposition de validation sur le site du DES de MG d'IDF <http://desmgidf.fr> par le chef de service ou par chaque maître de stage des universités en votre présence.
- Évaluation par vous-même de votre stage sur le site du DES de MG d'IDF <http://desmgidf.fr>.
- Réalisation de deux traces d'apprentissage, dont 1 RSCA ou 1 journal de bord, validées par votre tuteur **AVANT** la fin de votre stage, impérativement un avant le 3e mois l'autre au 5e mois de stage.
- Participation aux cours du DES dispensés par les enseignants du DMG (Cf chapitre enseignement théorique).

La proposition de validation de stage faite soit par le chef de service soit par chaque maître de stage des Universités est soumise à l'avis du **directeur du département de médecine générale**.

REMARQUES

Le niveau de stage (médecine d'urgence, pôle femme-enfant ...) et la validation du « CHU » sont définis UNIQUEMENT sur le site du DES de médecine générale d'Ile de France <http://desmgidf.fr>, en cas de litige c'est le site qui fait foi. Allez systématiquement vérifier, ne vous fiez pas à l'intitulé du stage ni au nom de l'hôpital.

Il n'est pas possible d'effectuer trois stages dans la même spécialité en dehors de la médecine générale (annexe 1)

Pour pouvoir réaliser un stage "hors filière", dans les DOM TOM ou un inter CHU, une demande écrite au directeur du DMG doit être effectuée sous la forme d'une lettre de motivation précisant notamment l'avancement de votre DES de MG (état de votre maquette, avancement de votre portfolio et nombre d'heures d'enseignement réalisé).

Des DESC peuvent être commencés pendant le 3e cycle des études médicales. Si l'avis du directeur de DMG est recherché, il faut comme précédemment le demander à l'aide d'une lettre de motivation. Les DESC ne peuvent pas être effectués au détriment des stages obligatoires

Organisation du cursus sur les 3 ans de DES

L'enseignement facultaire

L'enseignement théorique se déroule durant les deux demi-journées par semaine réservées au travail universitaire et d'approfondissement personnel(1).

L'enseignement universitaire proposé par le département de médecine générale se décline sur les 3 ans et se divise en :

- Enseignements théoriques répartis en :
 - Cours obligatoires
 - Cours magistraux
 - Cours autour de la thèse
 - Enseignements obligatoires lors des stages en ambulatoire

Enseignement théorique

Un livret avec le planning des cours et le descriptif des cours vous sera adressé lors de chaque rentrée universitaire

Certains enseignements sont à inscription obligatoire. Celle-ci est notifiée dans les fiches de présentations de cours.

Certains enseignements sont mutualisés sur les différentes facultés (se renseigner sur le site du DES d'Ile de France) et valident des heures de cours.

Il est fortement recommandé de répartir de manière équilibrée les heures d'enseignement à valider sur les 3 ans du cursus.

Enseignements lors des stages en ambulatoire

Cet enseignement se déroule en matinée pendant le stage.

Il est décliné sous forme d'apprentissage par résolution de problème (ARP), de groupes d'échanges de pratique (GEP), d'initiation à la relation thérapeutique, d'ateliers de gestes techniques pour le niveau 1.

En SASPAS, des GEP sont également organisés.

Vous aurez le programme détaillé en début de ces semestres.

NB : Ils font partie intégrante de votre stage, sont obligatoires, seront nécessaires à la validation de ceux-ci.

Au décours du stage de niveau 1, un bilan de votre parcours sera réalisé

Conditions de validation de l'enseignement facultaire

Les enseignements sont validés sur simple présence. Au cours des 3 ans de cursus, 100 heures doivent valider. Les enseignements au cours des stages ambulatoires sont obligatoires, et sont en sus de ceux précités.

Précisions

- Participation à d'autres enseignements ou formations peuvent valider des heures, après concertation des responsables du département.
- Il est fortement recommandé de répartir de manière équilibrée les heures d'enseignement à valider sur les 3 ans du cursus.
- Si au terme des 3 ans de DES, la totalité des enseignements obligatoires et/ou du nombre d'heure n'a pas été validée une réinscription universitaire sera nécessaire pour compléter les enseignements manquants, afin de valider votre DES de médecine générale.
- Une présentation affichée en congrès valide 5 heures d'enseignement, une présentation orale 10 heures et un article publié jusqu'à 30 heures (en fonction du rang d'auteur et de la revue).

Organisation du cursus sur les 3 ans de DES

Le tutorat

Un tutorat par des médecins généralistes, enseignants universitaires ou chargés d'enseignement est mis en place. Il est obligatoire pour tous les internes du département de médecine générale.

À votre entrée dans le D.E.S. de médecine générale, vous choisirez votre tuteur lors de la réunion d'accueil.

Les objectifs du tutorat

1. Vous accompagnez pendant toute la durée de votre DES et vous aider à développer votre projet professionnel

- Repérer les difficultés que vous pourriez éprouver que ce soit au niveau des stages, de l'enseignement facultaire ou de votre avenir professionnel.
- En fonction de vos besoins, le tuteur pourra vous conseiller en vous orientant vers le bon stage ou le bon interlocuteur et en vous proposant des méthodes d'apprentissage adaptées. Il doit pouvoir vous proposer des projets de recherche et/ou de thèse.

Cet accompagnement doit se faire dans un climat convivial et bienveillant.

2. Superviser votre cursus :

- aider dans l'acquisition des traces d'apprentissage,
- valider les traces d'apprentissage dont 1 RSCA ou 1 journal de bord lors des stages
- valider votre portfolio pour qu'il puisse être présenté au jury de DES.

En ce qui concerne les traces, le tuteur les valide lorsqu'il estime que la rédaction et la réflexion sont abouties.

Rappel : Ces deux traces devront avoir été transmises à votre tuteur avant le 3^e mois et le 5^e mois du stage

Votre tuteur peut être éventuellement votre directeur de thèse, votre maître de stage

Les groupes de tutorat

Cet enseignement obligatoire a lieu durant les trois années du DES de médecine générale. Chaque groupe est animé par un tuteur et se réunit régulièrement tout au long du cursus.

Objectifs

- Favoriser l'autonomie dans l'apprentissage ;
- Développer des stratégies de recherche documentaire efficaces ;
- Améliorer la capacité à résoudre des problèmes complexes tirés de la vie réelle ;
- Apprendre à travailler en équipe efficacement ;
- Développer des capacités de communication ;
- Favoriser les transferts et l'intégration des connaissances.

Le portfolio et les traces d'apprentissage

Un cours vous sera dispensé pour vous expliquer dans les détails comment rédiger une trace et ce que doit comporter votre portfolio. Ce chapitre du livret, n'est donc pas exhaustif, il a pour objectif de poser les bases.

Le portfolio

Le portfolio est une collection organisée et cumulative de vos travaux et de réflexions qui rassemble des informations sur les compétences que vous avez développées.

La supervision par votre tuteur est essentielle pour garantir la qualité de votre portfolio.

Il se constitue au fur et à mesure du déroulement du DES et doit être présenté régulièrement au tuteur.

Les traces d'apprentissage

Votre production écrite de traces d'apprentissage à partir du travail réalisé est à la fois une méthode de formation et d'évaluation de l'acquisition des compétences de médecine générale.

Objectifs :

- Illustre une situation caractéristique de la médecine générale
- Permet d'identifier et de développer une compétence
- Présente la démarche réflexive de l'interne

Critères généraux :

- Lien avec la médecine générale et les soins primaires
- Description d'une situation clinique dans laquelle l'interne s'est impliqué, description recouvrant les champs somatiques, psychiques, sociaux et, de la prise en charge avant et après l'hospitalisation, dans le cas d'un patient hospitalisé.
- Énoncé et hiérarchisation des différents problèmes posés
- Description et critique des solutions mises en œuvre
- Qualité des recherches effectuées et critique des informations obtenues
- Enseignements pratiques et théoriques obtenus à partir de la situation rapportée et travaillée apports pour la prise en charge d'une situation analogue
- Rattachement à une compétence à acquérir

Types de traces d'apprentissage :

Une trace d'apprentissage comporte obligatoirement des données relevant de la description de la situation vécue (contexte), les réponses apportées aux problèmes rencontrés, la capacité à les rendre intelligibles et accessibles à soi-même comme aux autres (réflexivité), la pertinence des axes de recherche, l'analyse critique et une synthèse des apprentissages effectués.

- Les RSCA : récits de situations complexes et authentiques
- Compte rendu de réunions de tutorat.
- Le journal de bord : support proposé en stages ambulatoires illustrant au travers de vos échanges et vos recherches l'acquisition des compétences

Tout autre type de document rédigé, accompagné d'un texte permettant de contextualiser et de présenter l'analyse critique :

- Compte-rendu d'hospitalisation ou lettre de demande d'avis spécialisé rédigé et contextualisé, c'est-à-dire une description de la situation, analyse critique et suivi de l'histoire clinique
- Compte-rendu d'une réunion professionnelle, d'une séance de formation.
- Résumé d'un article médical commenté et critiqué.
- Résumé d'un ouvrage en lien avec la médecine, commenté et critiqué
- Trace d'apprentissage de gestes techniques de MG
- Synthèse écrite d'une formation médicale suivie
- Publication, poster...

Ces traces doivent être évaluées par le tuteur puis colligées dans le portfolio qui est le recueil organisé par compétences vos travaux. Elles s'effectuent dans un cadre rigoureux qui reste ouvert à l'innovation dans le modèle choisi.

Chaque stage doit donner lieu à la réalisation de traces d'apprentissage (dont 1 RSCA ou 1 journal de bord). Il est recommandé de valider un maximum de traces d'apprentissage pour obtenir la validation du portfolio.

Les RSCA : récits de situations complexes et authentiques

1. Récit

Il s'agit de la description du cas clinique avec les antécédents pertinents, l'histoire de la maladie et la prise en charge.

2. Analyse critique

Elle présente la démarche de réflexion : le questionnement sur l'expérience vécue, la détermination du besoin d'apprentissage et les ressources utilisées pour l'apprentissage.

3. Impact sur la pratique

Il s'agit de décrire l'apprentissage fait de cette expérience et ce qui peut être retenu pour la pratique future. Cela justifie la compétence acquise.

4. Conclusion

Le contenu d'un RSCA devra s'inscrire dans un format de 2 à 4 pages maximum.

La thèse d'exercice

La thèse d'exercice est un travail de recherche faisant partie de la formation académique de tous les médecins. A ce titre, elle constitue un des éléments nécessaires à la validation du DES de médecine générale.

Vous êtes libre de choisir le sujet de votre thèse. Cependant, si votre travail porte sur une thématique sans lien avec la médecine générale, vous devrez (en plus de votre thèse) réaliser un mémoire de recherche portant sur une thématique disciplinaire.

Pour vous aider dans la réalisation de votre thèse, le Département a mis en place divers enseignements permettant de vous accompagner et d'acquérir les compétences dont vous aurez besoin.

Enseignements facultaires liés à la thèse

Séminaires d'aide à la réalisation de la thèse :

- Recherche qualitative
- Statistiques appliquées à la thèse
- Recherche documentaire
- Formation à l'utilisation de Pubmed (base de données des articles médicaux)
- Formation à l'utilisation de Zotero (logiciel bibliographique)

Ces enseignements sont tous facultatifs mais à inscription obligatoire (nombre de places limitées dans les salles informatiques)

Permanence thèse mensuelle :

En plus de ces cours théoriques, des permanences thèse, réunions mensuelles de 2h sont organisées afin de vous aider individuellement. Quel que soit l'avancement (de la formulation de la question de recherche, à l'analyse des données ou à la rédaction de la thèse) vous pourrez rencontrer un enseignant qui répondra à vos questions.

La participation à une ou plusieurs de ces réunions est facultative mais l'inscription est obligatoire auprès du secrétariat de médecine générale.

Procédure de déclaration d'un sujet de thèse d'exercice

Lorsque vous aurez défini une question de recherche et développée une méthodologie *ad hoc*, vous devrez remplir la fiche thèse du département (annexe 2). Cette fiche (ainsi que sa notice explicative) est accessible sur le site du Département ou auprès du secrétariat. Elle présente votre projet de thèse selon un plan précis. Une fois complétée et validée par votre directeur de thèse, il faudra la transmettre au secrétariat. Un rapporteur vous sera alors attribué en fonction du sujet et/ou de la méthode utilisée. Il communiquera avec vous par courriel à propos d'éventuelles questions, remarques ou propositions de modifications à apporter. L'objectif de cette fiche est avant tout pédagogique. Il s'agit de vous aider à définir un sujet précis et en lien avec la médecine générale ainsi qu'une méthode réaliste et adaptée à votre questionnement.

Attention les revues de la littérature ne sont pas acceptées comme travail de thèse à Paris-Sud.

Formalités administratives auprès de la scolarité

Une fois votre mémoire rédigé (50 pages maximum hors annexes), vous entrez dans la partie administrative de la thèse d'exercice qui est gérée au niveau de la scolarité de la Faculté de médecine de Paris-Sud.

Etape 1 : Président de jury

Trouver un président de jury pour votre soutenance de thèse qui doit être obligatoirement un professeur titulaire des universités (PU).

Faire signer 2 exemplaires de vos titres et conclusions par votre président de jury.

Etape 2 : Dépôt du manuscrit de thèse et commission universitaire des thèses

Une fois les 2 exemplaires de titres et conclusions signés par votre président de jury, vous devez les déposer avec un exemplaire non relié de votre manuscrit et un résumé en anglais et en français d'une page incluant les mots-

clefs à la scolarité. Ensuite, le doyen attribue à un de ses rapporteurs (PU-PH) la relecture de votre manuscrit dans le cadre de la commission des thèses d'exercice. Toute thèse d'exercice doit être soumise à la commission des thèses avant l'obtention du permis d'imprimer.

Cette commission, instituée par le doyen, vérifie dans le détail le fond et la forme du manuscrit selon une grille. Elle est habilitée à demander toute modification du texte à son rédacteur et elle conseille le doyen sur la délivrance ou non du permis d'imprimer. Pensez que l'obtention de son avis nécessite un certain délai (minimum 1 mois quand tout va bien)

NB : Dépôt du manuscrit de thèse uniquement du 5 septembre au 30 juin

Etape 3 : Obtention du permis d'imprimer

Seul le doyen est habilité à signer un permis d'imprimer de thèse d'exercice.

Etape 4 : Soutenance de la thèse

En pratique, c'est le président de jury qui fixe la date de soutenance et vous aide à constituer votre jury qui doit être composé d'au moins quatre médecins, dont trois universitaires (PU, PA, PU émérite, MCU), sachant que le directeur de thèse peut faire partie du jury. Pour information, il n'y a aucune obligation à ce qu'il y ait des médecins généralistes dans votre jury.

La validation du DES de médecine générale

A la fin de votre cursus **et au plus tard** 6 ans après votre première inscription en DES de médecine générale vous devrez vous présenter devant un jury de validation du DES.

Pour postuler à cette validation vous devrez

1. avoir validé tous les stages obligatoires en respectant la maquette (Cf paragraphe stages);
2. avoir validé l'enseignement théorique ;
3. avoir fourni un portfolio contenant les traces d'apprentissage colligées au cours du DES de médecine générale (un séminaire écriture obligatoire vous renseignera sur le contenu de ce port folio).
4. Avoir soutenu une thèse de médecine générale ou d'une autre discipline et, dans ce cas, avoir présenté en plus un mémoire de médecine générale.

Le jury de validation du DES se réunit au niveau de la Faculté Paris-Sud, 4 fois par an : janvier, avril, juin et octobre. Les dates sont données régulièrement par le secrétariat ainsi que les délais à respecter pour produire l'ensemble des documents.

Vous devez faire acte de candidature auprès du Dr Pascale Arnould (pascale.arnould@u-psud.fr) qui vous adressera une fiche de candidature (annexe 3) à joindre à votre dossier.

Le dossier constitué devra être apporté au secrétariat du DMG dans les délais impartis, et comporter :

- la fiche de proposition de validation pédagogique du tuteur ;
- la fiche de synthèse du portfolio
- La thèse (ainsi que la fiche thèse validée) et le mémoire de DES de médecine générale si la thèse n'est pas de la discipline MG
- le portfolio

Il est recommandé aux internes de valider leur DES dès la fin de leur internat. Les internes n'étant pas en mesure de valider leur DES en fin de T3 devront reprendre une inscription à la faculté en novembre.

Annexe 1



D.E.S. de Médecine Générale
Île de France

**Décision de la Coordination Interrégionale du 23 juin 2016
concernant la validation du DES de Médecine Générale en IdF**

En application des articles 6, 8 et 12 de l'arrêté du 22 septembre 2004 fixant la liste et la réglementation des diplômes spécialisés en médecine; de l'article 25 de l'arrêté du 4 février 2011 relatif à l'agrément, à l'organisation, au déroulement et à la validation des stages des étudiants en troisième cycle des études médicales; de l'article L.713-4 du code de l'éducation, titres II et III ; de l'arrêté du 23 avril 2012 (contenus rappelés en annexe), la Commission interrégionale du DES de Médecine Générale s'est réunie le 23 juin 2016.

L'objectif de cette réunion était de statuer sur les conditions de validation du DES de Médecine Générale en IdF.

Conformément à la réglementation, la Commission Interrégionale a convoqué les représentants des Départements de Médecine Générale des sept UFR médicales d'Ile de France, à savoir les directeurs des Départements de Médecine Générale et/ou les coordonnateurs locaux tels que définis par la réglementation. Etaient également invités les représentants des étudiants et les représentants des doyens d'Ile de France des UFR médicales.

Compte tenu du nombre d'étudiants en troisième cycle d'études médicales du DES de médecine générale, du nombre de stages hospitaliers et ambulatoires disponibles, et des besoins de formation disciplinaire, la Coordination a enregistré l'accord unanime des Départements de Médecine Générale portant sur certains points des modalités d'organisation et de contrôle des connaissances. Il a ainsi été défini :

1. En dehors des stages en Médecine Générale, **les étudiants ne peuvent pas effectuer plus d'un stage dans le même service au cours du DES**, afin de permettre l'accès de tous les stages à tous les étudiants.

2. En dehors des stages en Médecine Générale, **les étudiants ne peuvent pas effectuer plus de deux stages dans la même spécialité au cours du DES**, y compris en stage « libre », afin de ne pas desservir la formation disciplinaire.

3. Le cas particulier des « urgences pédiatriques », qui peuvent valider dans la maquette du DES aussi bien le stage « urgences » que le stage « pédiatrie », a

nécessité de préciser la condition précédente : ce stage sera considéré comme deuxième stage aux urgences pour les étudiants ayant effectué un stage « urgences », et deuxième stage en pédiatrie pour ceux qui ont effectué un stage « pédiatrie ».

4. Afin de développer et certifier l'acquisition des savoirs disciplinaires en Médecine Générale, **la validation de chaque semestre est conditionnée à la réalisation validée d'un stage pratique hospitalier ou ambulatoire, associé à la réalisation validée de deux écritures cliniques** reconnues par la Coordination comme attestant de la réflexivité et du travail réalisé en stage par les étudiants.

Ces écritures peuvent prendre la forme de RSCA (Récit en Situation Complex Authentique) et/ou de Journal de bord et/ou d'autre trace écrite définie par les instances pédagogiques du Département de Médecine Générale de chaque UFR.

ANNEXE I. FONDEMENTS JURIDIQUES

1. Du rôle des UFR

III. de l'article L. 713-4 du code de l'éducation

II.- Par dérogation aux articles L.613-1 et L.712-6-1 l'organisation des enseignements et du contrôle des connaissances est définie par les UFR de médecine [...] puis approuvée par le président de l'université...

III.- La même procédure comportant une proposition commune des UFR situées dans la subdivision territoriale mentionnée au deuxième alinéa de l'article L.632-2 est applicable aux formations suivantes : 1^o Troisièmes cycles de médecine générale...

2. Du rôle de la Commission Interrégionale de Coordination du DES.

Arrêté du 22 septembre 2004, article 6 :

- **Les modalités d'organisation des enseignements et de contrôle des connaissances sont proposées par la commission interrégionale du diplôme**, qui se réunit au moins une fois par an sur convocation de son président.

- Elle entend, à titre consultatif, un interne de la spécialité par subdivision de l'inter-région, désigné par la ou les organisations syndicales ou associatives représentant les internes en médecine.

- Les propositions de la commission interrégionale sont soumises, pour avis, au collège des directeurs des UFR de l'inter-région, avant d'être transmises, pour délibération, aux conseils d'UFR de l'inter-région. Les dispositions adoptées par ces conseils sont soumises à l'approbation du président de chacune des universités de l'inter-région.

Arrêté du 24 avril 2012, article 2 :

- **Le directeur de l'UFR dont relève l'interne veille, en relation avec le coordonnateur interrégional de chaque DES**, au respect des stages obligatoires définis par chaque maquette de formation.

3. De la validation des stages

Article 25 de l'arrêté du 4 février 2011 :

- Le responsable médical du lieu de stage agréé ou du praticien-maître de stage agréé responsable du stage dans lequel a été affecté l'interne émet un avis sur le déroulement du stage en question. A ce titre, il remplit le **carnet de validation de stage de l'interne ainsi qu'une fiche d'évaluation portant sur ce stage**.

(Le contenu du carnet de validation de stage de l'interne n'est pas défini par cet arrêté, afin de respecter l'article 6 de l'arrêté du 22 septembre 2004, qui en laisse la responsabilité à la Commission de coordination)

ANNEXE 2. FONDEMENTS PEDAGOGIQUES

Une compétence est mise en œuvre dans un contexte précis. Le risque pour l'étudiant est que son savoir agir reste prisonnier de cette action et de son contexte. Par un processus d'explicitation (analyse réflexive), l'étudiant doit aboutir à une conceptualisation (décontextualisation) qui rendra la compétence adaptable et transférable à d'autres situations.

La simple confrontation à des situations cliniques sans réflexion sur l'action ne permet pas d'effectuer des apprentissages pérennes. Le travail réflexif demandé aux internes dans les travaux d'écriture clinique permet de s'assurer et d'attester que les acquis du stage sont réels, évaluables et en corrélation avec les besoins de formation disciplinaire.



Fiche de thèse – Département de médecine générale

Votre fiche thèse complétée doit être adressé au secrétariat du Département (mg.medecine@u-psud.fr), ainsi qu'à votre directeur de thèse en copie, avec comme intitulé de votre courriel « Fiche de thèse ».

Le titre du document doit avoir le format suivant : date_nom_prénom, par exemple 20151008_dupond_henri.doc.

Afin de vous apporter le maximum de conseils sur votre projet, vous pouvez joindre à votre fiche thèse votre questionnaire de recueil des données ou votre guide d'entretien.

COORDONNEES

INTERNE	Nom : _____ Prénom : _____ Année universitaire d'entrée dans le DES : 2...../ 2.....
DIRECTEUR DE THESE	Nom : _____ Prénom : _____ Spécialité : _____ Lieu d'exercice : _____ Courriel : _____

THEME :

1. Contexte et justification du votre travail

Rédiger un bref état des connaissances sur la thématique de votre thèse. Votre synthèse doit être argumentée par des références appelées successivement et éditées au point 6. En fin de synthèse, vous devez émettre la(les) hypothèse(s) qui vont permettre la formulation de votre question de recherche.

2. Question de recherche

Préciser l'objectif principal de votre thèse.

Formuler très précisément la question unique à laquelle cette thèse doit répondre.

3. Méthode

Type d' étude			
<input type="checkbox"/> ETUDE QUALITATIVE: groupe)	<input type="checkbox"/> entretiens individuels	<input type="checkbox"/> entretien collectif (focus	
<input type="checkbox"/> ETUDE OBSERVATIONNELLE:	<input type="checkbox"/> cohorte	<input type="checkbox"/> étude transversale	<input type="checkbox"/> cas-témoin
	Type d'étude :	<input type="checkbox"/> prospectif	<input type="checkbox"/> retrospectif
		<input type="checkbox"/> avant-après	<input type="checkbox"/> ici-ailleurs
<input type="checkbox"/> ETUDE D'INTERVENTION:			
<input type="checkbox"/> EVALUATION:	<input type="checkbox"/> test diagnostique	<input type="checkbox"/> score clinique	
<input type="checkbox"/> AUTRE :			

Précision sur la méthode

Population d'étude	
Mode de recueil (types d'entretien, questionnaires)	
Principales données recueillies	
Effectifs envisagés	
Stratégie d'analyse	
Autres précisions :	

4. Rôle de l'interne dans le projet

Précisez votre place dans le projet : conception, à sa mise en place, au recueil de données, analyse des données...

5. Retombées potentielles

Précisez l'intérêt de votre projet pour l'exercice clinique de la médecine générale et pour la santé publique. Vous pouvez aussi indiquer éventuellement les projets de recherche qui pourraient découler de votre projet actuel, la stratégie de publication envisagée, etc.

6. Bibliographie

Donnez quelques références bibliographiques qui doivent toutes être appelées dans le paragraphe « Contexte et justification du votre travail ».

Annexe 3

Dr Pascale Arnould

Maître de Conférences Des Universités
Faculté de médecine Paris-sud

Le Kremlin Bicêtre, le « Date »

Je soussignée, certifie que « **NOM et Prénom de l'Interne** » a fait acte de candidature à la validation du DES de MG pour la cession du « **Date** »

Pour la validation, le candidat devra être thésé avant le « **Date** » et adresser son dossier complet avant le « **Date** » au secrétariat du département de médecine générale.

Le dossier devra comporter :

- ce récépissé d'inscription à la candidature ;
- la fiche de proposition de validation pédagogique du tuteur ;
- la fiche de synthèse du portfolio (les traces d'apprentissage doivent être classées par compétences).

La thèse et le mémoire de DES (pour les internes qui n'ont pas soutenu une thèse de MG) devront m'être adressés par mail : pascale.arnould@u-psud.fr

Vous devrez apporter votre port folio version papier le jour de la validation du DES